

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03410

Numéro SIREN : 795 375 856

Nom ou dénomination : 3ML

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 7498



Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 24 AVR. 2019

sous le N°

7498

SAS 3ML

37 Ter Route d'ANDRON

33650 ST SELVE

Exercice clos le : 30/09/2018

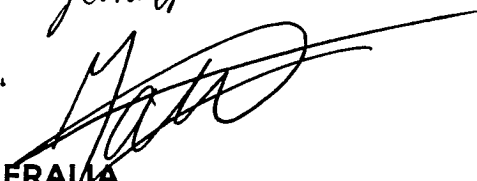
Durée 12 mois

SIRET : 79537585600015

Code NAF : 6420Z

Certifié conforme à
l'original.

Le gérant


CIFRALIA

AUDIT | EXPERTISE COMPTABLE | CONSEIL

11 rue Lafon Féline
33110 LE BOUSCAT
Tél. : 05 57 22 18 98

5 cours Alsace et Lorraine
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 99 19 30

149 ZA L'Illot
33240 LA LANDE DE FRONSAC
Tél. : 05 57 58 22 80



SAS 3ML
37 Ter Route d'ANDRON
33650 ST SELVE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- 1 Attestation
- 2 Bilan Actif
- 3 Bilan Passif
- 4 Compte de Résultat 1/2
- 5 Compte de Résultat 2/2
- 6 ANNEXE
- 7 Annexe libre
- 8 Règles et méthodes comptables
- 9 Règles et méthodes comptables p2
- 10 Capital social
- 11 Engagements financiers donnés et reçus
- 12 Filiales et participations 1
- 13 Charges à payer
- 14 Annexe détail comptes
- 15 Détail de l'Actif
- 16 Détail du Passif
- 17 Détail du compte de résultat
- 18 Annexe Elements de gestion
- 19 Soldes intermédiaires
- 20 Détermination de la Capacité d'Autofinancement
- 21 Annexe Etats fiscaux complémentaires

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS 3ML relatifs à l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 609 576 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : 25 625 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE BOUSCAT

Le 12/12/2018

Marie-Christine BARBEAU

Expert-comptable associée

SARL CIFRALIA
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
11 Rue Lafon Féline
33110 LE BOUSCAT
RCS Bordeaux 810 956 698

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

30/09/2018			30/09/2017
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 028

1 028

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	74 755	33 757
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	25 625	40 998
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	101 480	75 855
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	493 472	94 221
	Emprunts et dettes financières divers	14 509	14 509
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 116
	Dettes fiscales et sociales	115	114
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	508 096	115 961
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	609 576	191 815
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		25 624,98	40 997,98
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		508 096	115 961
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		39	35

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				6 504
Total des produits d'exploitation (1)					6 504
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 558	11 498
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 033	152
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				23 591	11 650
RESULTAT D'EXPLOITATION				(23 591)	(5 146)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

RES ULTAT D'EXPLOITATION		(23 591)	(5 146)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	52 800	48 400
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		52 800	48 400
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 824	2 256
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 824	2 256
RES ULTAT FINANCIER		50 976	46 144
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 385	40 998
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 760	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 760	
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(1 760)	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		52 800	54 904
TOTAL DES CHARGES		27 175	13 906
RES ULTAT DE L'EXERCICE		25 625	40 998

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Élément supplémentaire

Etat exprimé en euros

ANNEXE

Annexe libre

Etat exprimé en euros

REGIME DES SOCIETES MERES/FILIALES

Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine reçue de 4 744 euros contre 6 504 euros initialement prévu

Produits de participations de l'exercice : 52 800 euros

Quote part des frais et charges 5% : 2 640 euros

Produits nets à déduire fiscalement : 50 160 euros.

Option pour le régime des sociétés mères/filiales : art 216 et 145 du CGL

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

Les comptes annuels sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment aux règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2005 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Des simplifications ont été prévues dans certaines PME, il est possible de déterminer le plan d'amortissement des biens non décomposés selon leur durée d'usage, sans rechercher leur durée réelle d'utilisation. Les règles, permettant de ne pas décomposer les biens et de pratiquer l'amortissement comptable et fiscal selon des durées d'usage des biens, visent uniquement les entreprises qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 critères suivants :

- 3 650 000 euros pour le total du bilan,
- 7 300 000 euros pour le chiffre d'affaires,
- 50 salariés.

Par souci de simplification, des seuils fiscaux de non-décomposition ont été prévus. Tant que ces seuils ne sont pas dépassés, le bien n'a pas à être identifié par composants, il reste « global ».

Au regard de cette nouvelle réglementation, la société a choisi d'appliquer les méthodes de simplification qui n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

Les comptes annuels sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment aux règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2005 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Des simplifications ont été prévues dans certaines PME, il est possible de déterminer le plan d'amortissement des biens non décomposés selon leur durée d'usage, sans rechercher leur durée réelle d'utilisation. Les règles, permettant de ne pas décomposer les biens et de pratiquer l'amortissement comptable et fiscal selon des durées d'usage des biens, visent uniquement les entreprises qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 critères suivants :

- 3 650 000 euros pour le total du bilan,
- 7 300 000 euros pour le chiffre d'affaires,
- 50 salariés.

Par souci de simplification, des seuils fiscaux de non-décomposition ont été prévus. Tant que ces seuils ne sont pas dépassés, le bien n'a pas à être identifié par composants, il reste « global ».

Au regard de cette nouvelle réglementation, la société a choisi d'appliquer les méthodes de simplification qui n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00

--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		30/09/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SEA			68 500	
NANTISSEMENT DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SEA			209 750	
			278 250	
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
GARANTIE SOCAMA SUR EMPRUNT				68 500
GARANTIE SACCEF SUR EMPRUNT				209 750
				278 250
Total des engagements financiers (1)			278 250	278 250
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
30/09/2018				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL SEA		454 839	94,96	118 719
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Charges à payer		154
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>CAP AGIOS A PROVISIONNER</i>	<i>39</i>	39
Dettes fiscales et sociales <i>C.A.P CET</i>	<i>115</i>	115

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2018

En qualité de Président et d'associé unique, j'ai l'honneur de présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1) SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée, en euros, dans le tableau qui suit :

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				6 504
	Total des produits d'exploitation (1)				6 504
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 558	11 498
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 033	152
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			23 591	11 650
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(23 591)	(5 146)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2018

30/09/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 591)	(5 146)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	52 800	48 400
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		52 800	48 400
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 824	2 256
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 824	2 256
RESULTAT FINANCIER		50 976	46 144
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 385	40 998
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 760	
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 760	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 760)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		52 800	54 904
TOTAL DES CHARGES		27 175	13 906
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 625	40 998

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ML

La société n'a pas d'activité économique ; il s'agit d'une holding non animatrice.

La société a perçu des dividendes de la SARL SEA dont elle détenait 44 % du capital, soit 52 800 euros. Ces revenus de participations sont les seuls produits de la société : il s'agit de produits financiers.

La société bénéficie du régime des sociétés mères et filiales (article 216 et 145 du CGI).

Les charges externes sont de 11 557 euros au 30/09/2018.

Les impôts et taxes s'élèvent à 12 033 euros.

Le Président ne perçoit pas de rémunération. Il n'y a pas eu de charges de personnel.

Les charges financières s'élèvent à 1 824 euros.

Le résultat d'exploitation est une perte de – 23 591 euros.

Compte-tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice comptable de 25 625 euros.

Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 101 480 euros.

La société détient 1 187 parts sociales, soit 95 % de la société SEA pour un total de 554 193 euros.

Elle a acquis 200 parts sociales en septembre 2016 et elle a souscrit à cet effet un emprunt de 68 500 euros.

Elle a acquis 637 parts sociales en septembre 2018 pour un montant de 407 680 euros et elle a souscrit à cet effet un emprunt de 419 500 euros..

Les capitaux propres de la société SEA sont de 101 480 euros au 30 septembre 2018, avec un bénéfice après impôt sur les sociétés de 25 625 euros.

Je ne vois pas d'autres éléments à communiquer au titre de l'exercice écoulé.

2) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société ne prévoit pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2018/2019. Elle prévoit une perception de dividendes de la part de la société SARL SEA.

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

4) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

5) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice comptable de 25 624,98 euros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice comptable de la manière suivante :

- Autres réserves : 25 624,98 euros portant le solde de ce compte à la somme de 100 379,65 euros après affectation.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts je rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

6) DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

7) REMUNERATION DE LA GERANCE

Je propose également de bien vouloir approuver l'absence de rémunération de la présidence.

Pour l'exercice 2018/2019, le Président ne percevra pas de rémunération.

Je présente, par ailleurs, mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui seront proposées recevront agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Le Président



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

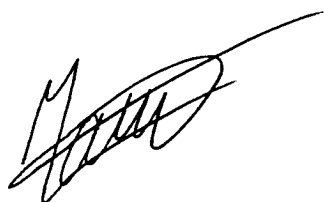
RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence mentionnant la convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du président associé unique, et ce à titre gratuit.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [illegible]', written over a horizontal line.

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf,
et le huit février,
à dix-neuf heures,

Monsieur LAURENT Mathieu demeurant 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, associé unique de la SASU 3ML,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur LAURENT Mathieu, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 25 624,98 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 25 624,98 euros :

- Autres réserves : 25 624,98 euros portant le solde de ce compte à la somme de 100 379,65 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte d'une convention qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du président associé unique, et ce à titre gratuit depuis la création de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération du Président au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération prévisionnelle du Président pour l'exercice 2018/2019.

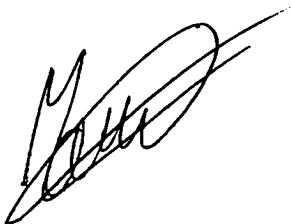
SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mr LAURENT Mathieu



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2018

TEXTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 25 624,98 euros :

- Autres réserves : 25 624,98 euros portant le solde de ce compte à la somme de 100 379,65 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
LAURENT Mathieu

